

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142382-DE-1-1

Date de télétransmission : 26 mars 2025

Date de réception : 26 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

## COMMISSION PERMANENTE

---

*Séance du 14 MARS 2025*

---

### DELIBERATION N° 4

---

#### AUTORISATIONS D'INDEMNISATION

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 13h18 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

**Excusé(s)** : M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s)** : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme

Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :** M. Patrick CESARI, Mme Christelle D'INTORNI, M. Kévin LUCIANO, M. Jérôme VIAUD.

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu ledit code et notamment les article L.3213-3 et L.3214-1 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.221-1 ;

Vu la délibération prise le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour statuer sur les demandes d'indemnisation émanant d'usagers et de tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Vu le rapport de son président sollicitant l'autorisation d'indemniser les usagers et les tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Considérant que les dommages subis ou l'indemnisation sollicitée par les intéressés s'élèvent aux sommes de :

- 658,19 € au titre des dommages matériels causés le 20 août 2024 au véhicule de Mme M-H. P-B., du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services techniques départementaux sur la RD 4 à Saint-Vallier-de-Thiey ;

- 7.275,35 € au titre des dommages matériels causés le 10 septembre 2024 au véhicule de M. L. R., du fait de la chute d'un arbre appartenant au Département, implanté sur la RD 6007 à Mandelieu-La Napoule ;

- 475,88 € au titre des dommages matériels causés le 30 octobre 2024 au véhicule de M. F. R., du fait de la projection de pierres en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux dans le Parc Naturel départemental des Rives du Loup à La Colle-sur-Loup ;

- 297,85 € au titre des dommages matériels causés le 31 octobre 2024 au véhicule de M. A. L., du fait de la projection de pierres en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 73 à Lucéram ;

- 399,00 € au titre des dommages matériels causés au portable de Mme L.G., assistante familiale, par une mineure confiée au Département, hébergée à son domicile ;

Considérant que, dans ces affaires, les faits sont établis ainsi que le lien de causalité entre l'activité départementale et les dommages subis par les victimes ;

Considérant cependant, s'agissant des dommages causés au véhicule de M. L. R., que le chiffrage des dommages comprend les frais d'expertise du véhicule, il a été proposé à la compagnie MC Assurances, assureur de M. L. R., qui l'a accepté, d'indemniser son assuré des seuls dommages causés au véhicule, excluant les frais d'expertise s'élevant à la somme de 250,00 € restant à sa charge, fixant ainsi le montant de l'indemnisation à la somme de 7.025,35 € ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder au remboursement des sommes suivantes, d'un montant total de 8.856,27 €, dont le détail figure en annexe ;

*S'agissant des dommages résultant du réseau routier départemental et du patrimoine bâti départemental :*

- 658,19 € à la compagnie MAAF Assurances, assureur automobile de Mme M-H. P-B., subrogée dans ses droits en cette qualité ;
- 7.025,35 € à M. L. R. ;
- 475,88 € à la compagnie AVANSSUR, assureur automobile de M. F. R., subrogée dans ses droits en cette qualité ;
- 297,85 € à la compagnie GMF, assureur automobile de M. A. L., subrogée dans ses droits en cette qualité ;

*S'agissant des dommages résultant de l'action sociale du Département :*

- 399,00 € à Mme L.G. ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930 du budget départemental.

**Pour(s) : 49**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M.

Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICO, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

**Contre(s) : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY  
Président du Conseil départemental**